

CONSEIL MUNICIPAL du 13 janvier 2018

Présents : Sylvie BURLOT - Christian PAILLOUX – Gérard GUITTARD – Julien ADAMI – Maïté BARBECOT - Maria SENECAIRE – Arnaud LAPRA – Patrice LÉBOUCHARD – Odile VELLETT – Jean-Luc MIOCHE - Thierry VALLEIX- Guy GALLAIS - Jacques MANDON - Arlette GENDRONNEAU

Excusée : Marie-Paule CHAZAL (pouvoir Gérard GUITTARD)

Secrétaire de séance : Maria SENECAIRE

ORDRE DU JOUR

- 1 D.I.A
- 2 Signature charte de gouvernance de l'urbanisme : Mond'Arverne
- 3 Appel à candidature – Festival Les Automnales 2018
- 4 Modification des statuts du SIVOM
- 5 Stationnement place du 8 mai
- 6 Informations diverses

1- D.I.A

ZS 193 : 60 rue principale : pas de préemption

Il s'agit d'une famille avec 2 enfants en bas-âge qui se propose d'acheter, famille déjà connue dans le village et déjà membre d'une association.

2- Signature charte de gouvernance de l'urbanisme : Mond'Arverne

a) Autorisation de signature de la charte de gouvernance à Christian

Christian rappelle la compétence en matière d'urbanisme confiée à Mond'Arverne, suite du vote des 28 communes. Cette charte en précise le fonctionnement.

Ce transfert de compétence a pour effet de mettre fin au droit de préemption par la commune. Mais elle prévoit de demander aux communes recevant une DIA de se positionner dans un délai de 15 jours. Ensuite, la DIA est adressée à la communauté de communes.

Christian souhaite que le conseil municipal soit associé à cette démarche, et qu'il ne soit pas le seul décisionnaire. Par conséquent, il a été convenu que la DIA soit transmise par mail à l'ensemble des élus qui devront individuellement se positionner. Si cette DIA est sujette à débat, un CM extraordinaire sera fixé.

Thierry demande à ce que le maire donne son avis, avec l'envoi par mail. Ce à quoi, le maire demande à chaque élu de répondre à l'ensemble du conseil municipal.

Délibération : contre 0 – abstention 0 – pour 15

b) Transfert de compétence SPR, Site Patrimonial Remarquable (ex-AVAP)

Il est possible aux communes de conserver cette compétence. Dans ce cadre, Christian s'est rapproché de 2 autres communes plus ou moins dans la même situation : Vic-le-Comte et La Sauvetat. Concernant la 1^{ère} commune, le conseil municipal ne s'était pas encore posé la question. Et concernant La Sauvetat, l'AVAP est en cours de rédaction et n'est pas encore approuvée par le CM, le CM se réserve donc la possibilité de la garder.

Christian donne un avis favorable pour conserver de cette compétence.

Julien s'interroge sur le fait que cela serait plus judicieux que la communauté de communes prenne cette compétence, car étant géré par d'autres élus que ceux de la commune, cela apporterait une certaine neutralité, surtout avec le changement régulier des équipes municipales.

Christian précise que chaque municipalité pourra reprendre ou céder la compétence à chaque changement de mandature.

Sylvie rappelle que c'est dans la CLAVAP que siègent différents organes (habitants, élus, représentants de l'Etat...).

Thierry rajoute qu'il s'agit d'un document nouveau, peu de communes en possède. Le CM ne se l'est pas encore approprié pleinement. Il conviendrait de conserver cette compétence afin d'apporter les modifications nécessaires, de continuer de le faire vivre, plutôt que de le transmettre à des personnes étrangères à sa création.

Délibération : contre 0 – abstention 2 – pour 13

3- Appel à candidature – Festival Les Automnales 2018

La commune a reçu décembre 2017, un courrier du Conseil Départemental cherchant des candidats pour le festival Les Automnales 2018. Il s'agit de proposer l'accueil de spectacle dans notre commune, mais bien que le département finance une partie de la manifestation, il reste un certain coût à la charge de la commune. Pour mémoire, c'est la communauté de commune qui a la compétence culture.

Par conséquent, nous acceptons vivement la mise à disposition des locaux communaux, mais demandons à la communauté de communes de porter le projet, donc de l'organiser et d'en assumer le coût.

4- Modification des statuts du SIVOM

Suite à la loi NOTRe, entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2017, Clermont Communauté est devenue une métropole, Clermont Auvergne Métropole, qui a pris ses nouvelles compétences et notamment celle de l'eau potable. Or dans le territoire de cette métropole, les communes d'Aubière, Le Cendre et Romagnat sont adhérentes au SIVOM pour la compétence eau potable.

C'est ainsi que le SIVOM de la Région d'Issoire a comme adhérent en plus des communes, une partie de la métropole Clermont Auvergne Métropole. Le syndicat doit donc l'intégrer dans ses statuts.

Lors du Comité syndical de décembre dernier, les nouveaux statuts ont été adoptés, ainsi que le nouveau nom : **Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise.**

Délibération : contre 0 – abstention 0 – pour 15

5- Stationnement place du 8 mai

Thierry et Gérard signalent que les potelets en bois délimitant le stationnement sur la place du 8 mai, sont constamment cognés par les voitures en stationnement. Cela représente une remise en état régulière par les employés communaux. Thierry et Gérard réfléchissent à une solution durable :

- a) Déplacer les potelets de 50 cm
- b) Installer des butées

Un débat autour d'un aménagement global de la place est discuté, vite rattrapé par la question du budget. Il est rappelé qu'un autre aménagement doit voir le jour, dont le financement sera très élevé : l'allée des marronniers. La commune de Saint Amant est très favorable à ces travaux, mais il ne faut pas oublier la participation du Département.

Le CM se prononce en faveur des travaux à programmer de l'allée des marronniers, et l'aménagement provisoire de la place du 8 mai. L'installation des butées est retenue, il faut par conséquent, constituer une demande d'autorisation de travaux proposant des butées, soit en granit, soit en bois.

Thierry soulève également l'espace boueux près du préau et conteneur Emmaüs. De nombreuses voitures y stationnent de façon sauvage. Après débat et nombreuses propositions, il est demandé à la commission Embellissement de réfléchir à une solution durable et harmonieuse (massif, et potelets identiques à ceux de la grange de mai).

6- Informations diverses

a) Bornes à incendie

Le contrat de maintenance des bornes à incendie est arrivé à échéance le 31/12/2017. Il s'agit d'un contrat de 3 ans détenu par la Lyonnaise des eaux jusqu'à présent.

Nous avons reçu un courrier pour le renouvellement indiquant une augmentation de tarif de l'ordre de 3% par an. Le tarif était de 1892,88 € ttc et passe à 2017 € ttc / an.

Christian a contacté différents prestataires afin de faire jouer la concurrence. Certains seraient moins cher, mais les prestations ne sont pas identiques, et pour certaines, nous serions automatiquement orientés vers la Lyonnaise des Eaux.

Nous décidons de conserver le prestataire habituel, La Lyonnaise des Eaux, mais Christian essaie de négocier le prix, car nous ne souhaitons pas faire l'impasse de ce type de contrat, indispensable pour la commune en cas d'incendie.

b) Local à sel

La bâche du local à sel a besoin d'être changée. Jacques a demandé différents devis, mais sur un mode de fonctionnement plus pratique pour les employés communaux, basé sur des arceaux, des rails, un treuil...

Nous décidons de retenir le montant du 1^{er} devis pour la préparation du budget 2018.

De plus, il a profité de la venue d'un prestataire pour demander un devis pour des stores de l'école. Il transmet les documents à Julien, pour suite à donner.

c) Panneaux de signalisation

Suite au recensement réalisé par Arnaud et Guy sur l'ensemble des panneaux de signalisation de la commune, le CM accepte les différentes propositions de suppression et/ou de modification de ces panneaux.

Il est rappelé que les piétons sont prioritaires sur tous les lieux, même en l'absence de passage piétons, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Maria précise que la nouvelle signalisation à 30 km/h est difficile à maintenir, et aggrave parfois la sécurité par le fait que certains automobilistes effectuent des dépassements dangereux sur cette portion. D'autres élus trouvent que le panneau n'est pas installé au bon endroit, et ne serait pas suffisamment visible de l'ensemble des automobilistes. Il ne s'agit pas de déplacer la vitesse sur d'autres routes (chemin de Naja notamment), mais d'harmoniser la vitesse sur l'ensemble du village.

Un débat autour de l'intersection « rue principale/chemin sous la ville » s'engage sur la sécurité et le non-respect du code de la route à cet endroit.

Il est demandé à la commission Sécurité d'être force de proposition pour répondre à ces remarques, dont le déplacement du panneau de limitation à 30.

d) Communication

Il est encore possible d'apporter des compléments au bulletin municipal de janvier.

Sylvie demande que soit rajouté une information sur la sécurité routière sur l'ensemble du village : rue Principale, chemin de Naja, chemin Saint-Verny...

Sylvie demande s'il n'est pas possible de confier la conception du bulletin à un professionnel. Julien rappelle que le budget dédié à la communication est très faible et ne répond pas à la demande réelle d'une bonne communication.

Christian demande à ce que le budget communication soit revu à la hausse.

e) Nettoyage du village

Maria rappelle que l'an passé, la commission Solidarité proposait le nettoyage des villages de Saint-Saturnin et de Chadrat par les habitants. Pour des raisons de contraintes électorales, et jours fériés, la date n'a pas pu être retenue.

Dans la même idée, lors d'une réunion du Comité de Fêtes, un membre ayant remarqué des dépôts sauvages (d'électroménagers entre autres) dans les chemins, a de nouveau proposé la réalisation de ce même projet, en collaboration avec tous les membres des nombreuses associations communales.

Maria demande si ce projet ne pourrait pas être porté par la commission Embellissement, qui coordonnerait l'organisation. Bien évidemment, toutes les commissions participatives, les associations et les habitants seraient invités à ce projet. La date retenue est le **samedi 24 mars**, car cela correspond au début de la saison touristique, et avant la repousse des herbes.

Maïté précise qu'elle a déjà vu l'équipe enseignante. Le vendredi 23 mars, l'ensemble de l'école (enseignantes et élèves) se charge de nettoyer les abords de l'école.

f) Repas des anciens

Maria rappelle que cette année encore, un repas pour les anciens sera organisé. La date et le prestataire ne sont pas encore définis. Un rendez-vous est pris. Le CCAS communiquera dès que cela sera possible.

g) Foire du 1^{er} mai

Soucieuse de relancer notre traditionnelle foire du 1^{er} mai, Odile a pris contact avec une association chargée d'organiser les marchés. Cette association propose deux options :

- Soit elle se charge de la totalité de l'organisation (contact camelots, emplacement, encaissement...) et elle conserve les droits de place
- Soit elle nous aide partiellement en nous transmettant une liste de camelots (etc...), nous conservons les droits de place, mais elle nous facture sa prestation.

Le CM accepte de confier à cette association la totalité de l'organisation et donc l'encaissement des droits de place pour l'année 2018.

Il est demandé à Odile de bien vérifier la prise en charge de certaines tâches, comme l'affichage entre autres.

h) Marché du samedi matin

Julien demande si les démarches pour la création d'un marché le samedi matin ont abouti.

Odile et Maïté précisent que les démarches ont été suspendues en cette fin d'année.

Un débat s'est engagé autour du refus d'un commerçant local, prétextant que seul au magasin, il ne peut tenir un stand sur la place. Il craint de voir baisser son chiffre d'affaires.

Il est rappelé que l'objectif de ce marché est de dynamiser la vie économique sur la place et non de la mise en concurrence avec les commerçants sédentaires. Que l'existence d'un petit marché, en plus du boucher, serait justement un plus pour ce commerçant.

La volonté du CM est de promouvoir le commerce local et non de le mettre en difficulté.

Pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet. Les rencontres élus/commerçants vont reprendre, dans l'idée de la mise en place d'un marché local le samedi matin, dont la fréquence et la période ne sont pas définies, car cela sera fait en parfait concertation avec les personnes concernées.

Séance levée à 11 h 30